



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## **Feuilleton et préavis**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 4 octobre 2023 – N° 66**

*Neuf heures quarante*

**Présidente de l'Assemblée nationale :**  
**Mme Nathalie Roy**

---



Partie 1  
**AFFAIRES COURANTES**

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

- Le député de Joliette sur le sujet suivant : *Mme Roxane Bouchard, romancière de Joliette.*
- Le député de Marquette sur le sujet suivant : *Souligner les 25 ans d'existence du Groupe d'entraide Lachine.*
- La députée de Saint-François sur le sujet suivant : *Hommage à M. Nicolas Zemmour, danseur et chorégraphe.*
- La députée de Sherbrooke sur le sujet suivant : *Accès à la contraception.*
- Le député de Saint-Jean sur le sujet suivant : *Rendez-vous le 14 octobre pour une autre édition de la grande fête de l'automne à Saint-Jean-sur-Richelieu.*
- La députée de La Pinière sur le sujet suivant : *Souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire de la Maison de la famille de Brossard.*
- La députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré sur le sujet suivant : *Une campagne pour l'achat local qui se démarque.*
- Le député de Beauce-Sud sur le sujet suivant : *Les 40 ans du Club Inner Wheel de Saint-Georges.*
- La députée des Plaines sur le sujet suivant : *La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à l'écoute de ses aînés.*
- La députée de Laval-des-Rapides sur le sujet suivant : *Souligner les 41 ans de bénévolat de Mme Julie Proulx.*
- La députée de Roberval sur le sujet suivant : *Hommage à Mme Julie Leclerc.*
- Le député de Borduas sur le sujet suivant : *Les 40 ans de la Fête du Vieux Marché de Saint-Denis.*

**DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES**

**PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI**

**DÉPÔTS**      a)      **documents**  
                  b)      **rapports de commissions**  
                  c)      **pétitions**

**RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS**

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

**QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES**

**VOTES REPORTÉS**

**MOTIONS SANS PRÉAVIS**

**AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS**

**RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE**

Partie 2  
**AFFAIRES DU JOUR**

**AFFAIRES PRIORITAIRES**

**DÉBATS D'URGENCE**

**DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS**

**AUTRES AFFAIRES**

**I. Projets de loi du gouvernement**

*Adoption du principe*

- 1) Projet de loi n° 28  
Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles  
Présenté par le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation  
le **8 juin 2023**
  
- 2) Projet de loi n° 32  
Loi instaurant l'approche de sécurisation culturelle au sein du réseau de la santé et des services sociaux  
Présenté par le ministre responsable des Relations avec les Premières Nations et les Inuit le 9 juin 2023  
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le **14 septembre 2023**

*Étude détaillée en commission*

- 3) Projet de loi n° 15  
Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace  
Présenté par le ministre de la Santé le 29 mars 2023  
Rapport de la Commission de la santé et des services sociaux (consultations) déposé le 24 mai 2023  
Principe adopté le **31 mai 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

- 4) **Projet de loi n° 17**  
Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif  
Présenté par le ministre délégué à l'Économie le 24 mai 2023  
Rapport de la Commission de l'économie et du travail (consultations) déposé le 26 septembre 2023  
Principe adopté le **27 septembre 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de l'économie et du travail
- 5) **Projet de loi n° 22**  
Loi concernant l'expropriation  
Présenté par le ministre des Transports et de la Mobilité durable le 25 mai 2023  
Rapport de la Commission des transports et de l'environnement (consultations) déposé le 26 septembre 2023  
Principe adopté le **27 septembre 2023**, et  
Renvoyé à la Commission des transports et de l'environnement
- 6) **Projet de loi n° 23**  
Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation  
Présenté par le ministre de l'Éducation le 4 mai 2023  
Rapport de la Commission de la culture et de l'éducation (consultations) déposé le 8 juin 2023  
Principe adopté le **13 septembre 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de la culture et de l'éducation
- 7) **Projet de loi n° 30**  
Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier  
Présenté par le ministre des Finances le 7 juin 2023  
Principe adopté le **12 septembre 2023**, et  
Renvoyé à la Commission des finances publiques
- 8) **Projet de loi n° 31**  
Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation  
Présenté par le ministre responsable de l'Habitation le 9 juin 2023  
Rapport de la Commission de l'aménagement du territoire (consultations) déposé le 21 septembre 2023  
Principe adopté le **26 septembre 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire

- 9) Projet de loi n° 34\*  
Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la justice  
Présenté par le ministre de la Justice le 14 septembre 2023  
Principe adopté le **26 septembre 2023**, et  
Renvoyé à la Commission des institutions

---

**\* Recommandation du lieutenant-gouverneur**

*Prise en considération de rapports de commissions*

*Adoption*

- 10) Projet de loi n° 33  
Loi concernant les conventions collectives des constables spéciaux et des gardes du corps du gouvernement du Québec  
Présenté par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor le 13 septembre 2023  
Principe adopté le 20 septembre 2023  
Rapport de la Commission des finances publiques adopté le **3 octobre 2023**

## **II. Projets de loi publics au nom des députés**

*Adoption du principe*

- 11) Projet de loi n° 190  
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction  
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1<sup>er</sup> décembre 2022**
- 12) Projet de loi n° 191  
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent  
Présenté par le député de Marquette le **8 décembre 2022**
- 13) Projet de loi n° 192  
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**

- 14)** Projet de loi n° 193  
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental  
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1<sup>er</sup> février 2023**
- 15)** Projet de loi n° 195  
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **2 février 2023**
- 16)** Projet de loi n° 196  
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde  
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 17)** Projet de loi n° 197  
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux  
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**
- 18)** Projet de loi n° 198  
Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires aînés contre les reprises de logement ou les évictions  
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 février 2023**
- 19)** Projet de loi n° 199  
Loi visant une meilleure protection du consommateur contre les contrats de crédit abusifs  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **23 février 2023**
- 20)** Projet de loi n° 390  
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire  
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**

- 21) Projet de loi n° 391  
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l’éducation préscolaire ou de l’enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d’une école à projet particulier  
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 22) Projet de loi n° 392  
Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire  
Présenté par la députée de Verdun le **18 avril 2023**
- 23) Projet de loi n° 393  
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire  
Présenté par la députée de Verdun le **6 avril 2023**
- 24) Projet de loi n° 396  
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d’y prévoir l’atteinte d’une capitalisation de 100 milliards de dollars  
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 25) Projet de loi n° 397  
Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d’enseignement dispensant des services de l’éducation préscolaire, d’enseignement au primaire ou d’enseignement en formation générale ou professionnelle au secondaire, incluant les services éducatifs pour les adultes  
Présenté par la députée de Mercier le **27 avril 2023**
- 26) Projet de loi n° 398  
Loi modifiant la Loi sur l’instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d’adaptation ou d’apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l’école  
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **20 avril 2023**

- 27) Projet de loi n° 399  
Loi modifiant la Loi sur la Caisse de dépôt et placement du Québec afin d’obliger la Caisse de dépôt et placement du Québec à faire des investissements ayant des impacts sociaux et environnementaux durables et à en rendre compte  
Présenté par le député de Maurice-Richard le **27 avril 2023**
- 28) Projet de loi n° 490  
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l’Assemblée nationale  
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 29) Projet de loi n° 491  
Loi visant à modifier la Loi sur les infrastructures publiques afin de soumettre les projets inscrits au plan québécois des infrastructures à un test climat  
Présenté par le député de Taschereau le **14 septembre 2023**
- 30) Projet de loi n° 492  
Loi visant à lutter contre le gaspillage  
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **18 avril 2023**
- 31) Projet de loi n° 493  
Loi modifiant la Loi sur l’immigration au Québec pour tenir compte des résidents temporaires aux fins de la planification de l’immigration  
Présenté par le député de Nelligan le **10 mai 2023**
- 32) Projet de loi n° 494  
Loi modifiant le Code civil afin de rendre sans effet les clauses d’un bail de logement qui tendent à interdire les animaux de compagnie  
Présenté par le député de Laurier-Dorion le **25 mai 2023**
- 33) Projet de loi n° 495  
Loi visant à lutter contre l’accaparement des terres agricoles  
Présenté par la députée de Verdun le **26 septembre 2023**
- 34) Projet de loi n° 496  
Loi visant à reconnaître l’amiral blanc en tant qu’insecte emblématique du Québec  
Présenté par la députée d’Argenteuil le **9 juin 2023**

*Étude détaillée en commission*

- 35)** Projet de loi n° 194  
Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès  
Présenté par le député de Pontiac le 26 avril 2023  
Principe adopté le **9 juin 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de la santé et des services sociaux

*Prise en considération de rapports de commissions*

*Adoption*

**III. Projets de loi d'intérêt privé**

*Consultation et étude détaillée en commission*

- 36)** Projet de loi n° 201  
Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights  
Présenté par la députée d'Argenteuil le **20 avril 2023**, et  
Renvoyé à la Commission de l'aménagement du territoire
- 37)** Projet de loi n° 203  
Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal  
Présenté par la députée de Westmount–Saint-Louis le **19 avril 2023**, et  
Renvoyé à la Commission des institutions

*Adoption du principe*

*Adoption*

**IV. Motions du gouvernement**

**V. Crédits budgétaires**

**VI. Débats statutaires**

## **AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION**

- 38)** 3 octobre 2023  
Motion de la députée de Westmount–Saint-Louis

QUE l'Assemblée nationale rappelle que le 24 mai dernier, à la suite du décès de la sergente Maureen Breau, le député de Maskinongé déposait une pétition de 24 000 signataires demandant au gouvernement du Québec un meilleur encadrement lors d'une intervention policière auprès des personnes potentiellement violentes dont l'état mental est perturbé;

QU'elle rappelle que le 13 septembre dernier, les députés caquistes ont refusé d'étudier cette pétition en commission parlementaire;

QU'elle constate que depuis 5 ans, le nombre d'interventions policières auprès d'une personne ayant un état mental perturbé a explosé;

QU'elle rappelle que le 2 avril dernier, l'opposition officielle a déposé un mandat d'initiative pour étudier cet enjeu qui touche la sécurité des policiers et de la population;

QU'enfin, elle demande au gouvernement caquiste de tenir sans délai, un débat public via une commission parlementaire sur l'enjeu des états mentaux perturbés et des interventions policières.

Partie 3

**PROJETS DE LOI ADOPTÉS**

*(Projets de loi non sanctionnés)*

Projet de loi n° 14

Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues

Adopté le **3 octobre 2023**

Projet de loi n° 29

Loi protégeant les consommateurs contre l'obsolescence programmée et favorisant la durabilité, la réparabilité et l'entretien des biens

Adopté le **3 octobre 2023**

## Partie 4

### TRAVAUX DES COMMISSIONS

*Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.*

#### COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

#### COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

#### **Mandats réglementaires**

- Audition d'Hydro-Québec sur le chapitre 5 du rapport de décembre 2022 du Vérificateur général intitulé « Hydro-Québec : maintenance des actifs du réseau de distribution d'électricité ».
- Audition du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, du ministère de la Sécurité publique et du ministère des Transports et de la Mobilité durable sur le chapitre 2 du rapport d'avril 2023 de la commissaire au développement durable intitulé « Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières ».
- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux et des CIUSSS de la Capitale-Nationale et de l'Est-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 4 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Santé mentale : efficacité du continuum de soins et de services pour les usagers ayant des troubles mentaux graves ».
- Audition du ministère de la Santé et des Services sociaux, du CISSS de la Montérégie-Centre et des CIUSSS de l'Estrie-CHUS et de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal sur le chapitre 2 du rapport de mai 2023 du Vérificateur général intitulé « Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante ».
- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion et sur ses engagements financiers.

**COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES  
RESSOURCES NATURELLES**

**Mandats de l'Assemblée**

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 28**, Loi modifiant la Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche et la Loi sur les producteurs agricoles (mandat confié le 3 octobre 2023).

**COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Mandats de l'Assemblée**

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 31**, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (mandat confié le 26 septembre 2023).
- **Projet de loi n° 201**, Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights (mandat confié le 20 avril 2023).

**COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION**

**Mandats de l'Assemblée**

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 23**, Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation (mandat confié le 13 septembre 2023).

**COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL**

**Mandats de l'Assemblée**

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 17**, Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif (mandat confié le 27 septembre 2023).

## COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

### Mandats de l'Assemblée

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 30**, Loi modifiant diverses dispositions principalement dans le secteur financier (mandat confié le 12 septembre 2023).

## COMMISSION DES INSTITUTIONS

### Mandats de l'Assemblée

#### Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 34**, Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la justice (mandat confié le 26 septembre 2023).

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 34**, Loi visant à moderniser la profession notariale et à favoriser l'accès à la justice (mandat confié le 26 septembre 2023).
- **Projet de loi n° 203**, Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal (mandat confié le 19 avril 2023).

## COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

### Mandats de l'Assemblée

#### Consultation générale :

- Cahier de consultation intitulé : La planification de l'immigration au Québec pour la période 2024-2027 (mandat confié le 30 mai 2023).

## COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

### Mandats de l'Assemblée

#### Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 15**, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (mandat confié le 31 mai 2023).
- **Projet de loi n° 194**, Loi instaurant une présomption de consentement au don d'organes ou de tissus après le décès (mandat confié le 9 juin 2023).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

**Mandats de l'Assemblée**

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 22**, Loi concernant l'expropriation (mandat confié le 27 septembre 2023).

Partie 5  
**QUESTIONS ÉCRITES**  
*Les questions déjà inscrites paraissent  
au feuillet du mercredi*

- 34) Mme Ghazal (Mercier) – **7 juin 2023**  
Au ministre de la Culture et des Communications

L'Assemblée nationale a voté à l'unanimité le 20 avril 2023 une motion visant la désignation légale de la gigue au titre du patrimoine immatériel du Québec, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le mécanisme de désignation a été institué pour avoir un effet mesurable sur la sauvegarde et le développement des pratiques culturelles reconnues, dans l'esprit de la convention de l'UNESCO de 2003, laquelle a inspiré le texte de loi québécois. En 2019-2020, c'était environ 1,4 % du budget en patrimoine (ou 0,09 % du budget en culture) qui était dirigé vers le patrimoine vivant, sans compter les sommes importantes attribuées pour des agents patrimoniaux dans les municipalités, affectés prioritairement au patrimoine bâti. La situation n'a guère évolué depuis. Peu pour faire une différence structurelle, comme souhaité par le milieu dans l'ensemble du Québec. Et surtout, trop tributaire de projets ad hoc censés compenser des situations structurelles désavantageuses, voire dans certains cas discriminatoires.

Il est par exemple possible au Québec d'étudier la musique sur les bancs d'école du primaire à l'université, en passant par le secondaire et le cégep, sans jamais avoir entendu une seule pièce du répertoire instrumental traditionnel québécois, alors que le jeu de l'accordéon diatonique et la veillée de danse sont légalement désignés comme patrimoine immatériel du Québec. Le même scénario s'observe au Conservatoire de musique, pourtant sous la responsabilité directe du ministre de la Culture et des Communications.

Dans un contexte où l'État québécois s'est engagé à soutenir le patrimoine vivant et les différentes disciplines associées à la culture traditionnelle, cette situation apparaît peu cohérente.

Une stratégie nationale de sauvegarde et de développement du patrimoine immatériel a été annoncée au milieu par le ministère de la Culture et des Communications en 2020. Aucune information n'a été rendue publique depuis cette date.

Une telle stratégie permettrait de positionner le Québec comme véritable leader en Amérique du Nord en matière de gestion du patrimoine vivant, et permettrait aux Québécoises et Québécois du futur de jouir pleinement de la possibilité de pratiquer des activités transmises de génération en génération, y compris chez les Premiers Peuples. Le succès des mesures en lien avec la désignation de la veillée de danse (la seule désignation qui a directement donné lieu à des actions nationales concrètes à ce jour) peut servir d'inspiration pour la suite des choses.

La stratégie nationale pourra s'inspirer des indicateurs du Cadre global des résultats de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, afin d'identifier des champs d'action pertinents. Elle pourra également tenir compte du document intitulé « Pour une désignation légale réussie d'un élément du patrimoine immatériel », édité par le Conseil québécois du patrimoine vivant, qui oriente l'ensemble des parties prenantes dans ce genre de dossier.

Le ministre entend-il lancer une stratégie nationale de sauvegarde et de développement du patrimoine immatériel, accompagnée des ressources nécessaires à sa mise en œuvre?

42) M. Zanetti (Jean-Lesage) – **12 septembre 2023**

À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

Selon le rapport Bilan-Faim dévoilé en 2022, les banques alimentaires du Québec répondent actuellement à plus de 2 millions de demandes mensuelles d'aide alimentaire, soit une augmentation de 20 % depuis 2021. L'inflation alimentaire qui sévit depuis plusieurs mois exacerbe l'insécurité alimentaire partout au Québec. De plus en plus, les organismes en distribution alimentaire voient apparaître de nouveaux visages. Pour répondre à la demande grandissante, plusieurs organismes n'ont pas le choix de réduire la taille de leurs paniers.

Avant le dépôt du dernier budget, les banques alimentaires demandaient une aide ponctuelle de 24 millions. Or, le budget a plutôt prévu une aide supplémentaire de 2 millions par année, ce qui est nettement insuffisant. De plus, les organismes communautaires sont présentement dans l'incertitude, car ils ne savent pas dans quelle mesure cette somme arrivera jusqu'à eux.

Mes questions à la ministre sont les suivantes :

- Pourrait-elle détailler la manière dont les fonds supplémentaires seront attribués entre les différents organismes, et ce pour les deux montants annoncés, soit une aide de 2 millions supplémentaires pour des denrées et de 20 millions sur quatre ans dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (aménagement des lieux physiques)?
- Pourrait-elle préciser l'échéancier pour cette attribution?

43) Mme Ghazal (Mercier) – **12 septembre 2023**  
Au ministre de l'Éducation

Le mois de mai est le mois des allergies et je tiens à noter que le Québec est dernier de classe en matière d'encadrement des élèves allergiques. Le ministre détient peu de statistiques sur la mise en pratique d'un protocole développé par la Santé publique de Montréal, le nombre de réactions nécessitant une intervention d'urgence en milieu scolaire, la disponibilité d'auto-injecteurs au commun ou toute autre donnée entourant la question. On parle depuis longtemps d'un mystérieux cadre de référence qui serait élaboré en collaboration avec le ministère de la Santé, mais le dossier traîne et les 75 000 jeunes allergiques fréquentant une école demeurent à risque lorsqu'ils fréquentent ce lieu, qui devrait être sécuritaire pour tous.

Des informations éparses démontrent que certaines écoles privées sont souvent mieux outillées que les écoles publiques, au niveau tant de la formation du personnel que du déploiement d'actions assurant la protection des élèves allergiques. Cette disparité va à l'encontre même de notions d'équité de base en matière d'éducation. On dénote aussi une disparité dans l'application du protocole encadrant les allergies alimentaires dans la métropole et ailleurs en province, la Santé publique de Montréal ayant fait un projet pilote et distribué un document de référence il y a quelques années pour palier l'inaction du gouvernement.

Le ministre ne croit-il pas que tous les élèves allergiques de la province méritent un cheminement académique sécuritaire, indépendamment de leur situation financière ou de l'endroit où ils résident?

Le ministre peut-il nous partager un échéancier et un sommaire des actions concrètes qu'il compte mettre en place, et s'engager dès maintenant à y investir les sommes nécessaires pour protéger tous les jeunes composant avec des allergies alimentaires au quotidien, sans disparité selon sa région ou le type d'école qu'ils fréquentent?

44) Mme Ghazal (Mercier) – **12 septembre 2023**  
Au ministre de l'Éducation

Depuis l'adoption du projet de loi n° 144 en 2017 par l'Assemblée nationale du Québec, *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et d'autres dispositions législatives concernant principalement la gratuité des services éducatifs et l'obligation de fréquentation scolaire*, l'enseignement à la maison est désormais officiellement enchâssé dans la Loi sur l'instruction publique. Il s'avérait essentiel que le gouvernement détermine les normes réglementaires applicables en matière d'enseignement à la maison, car un flou juridique subsistait jusqu'alors. On estime à environ 8000 le nombre de jeunes qui sont scolarisés à la maison aujourd'hui.

Le projet de loi n° 144 prévoyait non seulement la constitution de la Table de concertation nationale en matière d'enseignement à la maison, mais également que cette table puisse conseiller le ministre sur toute question qu'il lui soumet. Cette table avait pour objectif d'être un lieu d'échange et d'entente sur la question de l'éducation à domicile en réunissant des acteurs du milieu scolaire, des associations de familles-éducatrices, des professionnels compétents et des chercheurs universitaires. Malheureusement, cette table de concertation n'a jamais été convoquée par le gouvernement actuel. Il nous apparaît important de rétablir les ponts et de discuter des multiples enjeux concernant l'éducation à domicile en convoquant la table avec les modifications réglementaires importantes des dernières années et pour être conforme à la législation.

Le changement législatif de 2017 a également permis d'instaurer la Direction sur l'enseignement à la maison (DEM) afin d'accompagner les familles-éducatrices qui souhaitent entreprendre l'enseignement à la maison ou qui le font déjà.

Plus récemment, une grande réforme de la structure de plainte dans le réseau de l'éducation a été faite par le gouvernement avec la Loi sur le protecteur national de l'élève. Maintenant, les protecteurs de l'élève sont sous la responsabilité du Protecteur national de l'élève qui dirige le nouvel organisme autonome, extérieur au réseau scolaire. Autre nouveauté, le système de gestion des plaintes concerne aussi les établissements privés. Or, les jeunes éduqués à domicile ont été laissés de côté par cette réforme.

En effet, si certains jeunes éduqués à la maison reçoivent des services des centres de services scolaires qui sont couverts par cette nouvelle loi, cela ne concerne qu'une toute petite part de leur suivi administratif. En revanche, l'ensemble de ces jeunes reçoit un service de suivi de la DEM qui, elle, n'est pas couverte par cette loi. Actuellement, lors d'un désaccord entre la famille et leur personne-ressource de la DEM, le seul recours prévu est une plainte à cette même direction. Ces plaintes sont gérées par la personne-ressource et son supérieur et il n'y a donc pas de tierce partie neutre.

Mes questions sont les suivantes :

1. Une amélioration du processus de plaintes pour les familles-éducatrices est-elle envisageable afin de le rendre impartial, comme il l'est présentement pour les élèves de l'école régulière avec le Protecteur national de l'élève?
2. Quand le ministre va-t-il convoquer la Table de concertation nationale en matière d'enseignement à la maison?

45) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **19 septembre 2023**  
Au ministre du Travail

À l'heure actuelle au Québec, les délais auxquels font face les accidentés du travail pour obtenir un rendez-vous médical sont souvent longs. Cela entraîne des retards dans la prise en charge, et par conséquent augmente les risques de douleur chronique et prolonge les délais pour un retour au travail.

Dans ce contexte, permettre aux travailleurs accidentés de consulter directement des chiropraticiens pourrait engendrer des économies substantielles pour la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et dans le réseau de la santé québécois. La diminution des coûts découlerait entre autres de la réduction du temps d'indemnisation, et ceci, tout en respectant la capacité d'accueil des chiropraticiens.

En effet, l'analyse des données ontariennes a démontré que les travailleurs accidentés qui ont initialement consulté un chiropraticien ont bénéficié de périodes d'indemnisation plus courtes par rapport à ceux qui ont consulté un médecin en première ligne. En extrapolant ces résultats au contexte québécois, il est possible d'estimer que si les travailleurs accidentés québécois souffrant de douleur au dos – le siège de lésions le plus fréquent selon l'Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et en sécurité du travail – avaient un accès direct aux soins chiropratiques, des économies potentielles de 11,8 millions de dollars annuellement uniquement en indemnités salariales pourraient s'ensuivre. À l'heure actuelle, au Québec, ces patients doivent d'abord obtenir une prescription médicale de leur médecin traitant pour consulter un chiropraticien.

En offrant un accès direct aux soins chiropratiques, nous pourrions ainsi réduire la durée de l'indemnisation pour les travailleurs québécois souffrant de lombalgies. Ceci contribuant non seulement à un retour accéléré au travail, mais aussi à une reprise de la vie normale plus rapide pour le travailleur. Cette approche contribuerait, par une meilleure répartition des ressources, à la réduction des coûts pour le système de la santé. Cette démarche s'inscrit également en conformité avec les paramètres du Plan santé, soit l'interdisciplinarité et de décloisonnement des professions – au bénéfice de l'utilisateur.

Rappelons qu'à la suite d'un accident de travail, la rapidité à laquelle un accidenté reçoit des soins peut lui permettre d'éviter que sa condition s'aggrave et devienne chronique. Les longs délais de consultation peuvent, quant à eux, retarder le retour au travail ou à la vie normale, affectant considérablement la qualité de vie des patients.

La solution est que la CNESST confère aux chiropraticiens, par règlement, le statut de « professionnels de la santé » en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles – pour favoriser l'accès des accidentés du travail aux soins chiropratiques et ainsi éviter un dédoublement de frais pour la consultation d'un médecin et d'un chiropraticien par la suite.

Dans cette perspective, nous interpellons le ministre afin d'obtenir des réponses aux questions suivantes :

1. Le ministre est-il ouvert à permettre un accès direct des accidentés du travail à des soins chiropratiques – notamment afin de permettre un retour plus rapide au boulot, de générer des économies pour l'État et de contribuer au désengorgement du réseau de la santé?

2. Le ministre est-il favorable à l'octroi – par la CNESST – du statut de « professionnel de la santé » aux chiropraticiens, en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles?

46) Mme Zaga Mendez (Verdun) – **21 septembre 2023**

Au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Le 23 mars 2023 marquait le 5<sup>e</sup> anniversaire d'un engagement non tenu par le gouvernement du Québec : la création d'un registre public qui permet d'accéder en un seul clic à des informations essentielles en environnement. Ce registre, prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), à l'article 118.5, est incontournable pour protéger efficacement les droits de la population et favoriser un environnement sain.

En effet, mars 2018 marquait l'entrée en vigueur de la LQE réformée, au terme de trois années de travaux. Améliorer l'accès à l'information environnementale pour le public était un objectif prioritaire de cette réforme. De ce fait, la nouvelle loi prévoit la création d'un registre qui recense les autorisations ministérielles demandées ou octroyées. Ce registre est un gain considérable pour l'accès à l'information environnementale et il constitue une plus-value majeure de cette réforme. Pourtant, 5 ans plus tard, il s'agit du seul volet de la LQE qui n'a toujours pas été mis en application.

Avoir un accès fiable et rapide à des informations clés en environnement est un droit démocratique essentiel. Il s'agit également d'un outil majeur pour protéger les écosystèmes et défendre le droit de toutes et tous à un environnement sain. Concrètement, ce registre en ligne permettrait à n'importe quel citoyen soucieux de connaître les impacts environnementaux associés au développement d'un projet dans son milieu de vie, de le faire en un seul clic. À l'heure actuelle, la procédure d'accès à ces informations est encore trop fastidieuse. Le citoyen doit soumettre une demande d'accès à l'information au ministère, attendre quelques semaines, possiblement intenter un recours auprès d'un tribunal administratif, soit la Commission d'accès à l'information, et dans ce dernier cas attendre assurément plusieurs mois encore avant l'audience.

En mars 2023, le Centre québécois du droit de l'environnement et plus de 80 organisations et personnalités publiques signaient une lettre ouverte pour demander au gouvernement de mettre en place ce registre dans les 30 jours suivants. Malheureusement, cette missive est restée lettre morte.

Dans cette perspective, voici ma question au ministre : quand le gouvernement entend-il instaurer le registre public prévu à l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement depuis maintenant 5 ans?

47) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **26 septembre 2023**  
Au ministre de la Santé

En août dernier, en collaboration avec l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, j'adressais à la ministre de l'Enseignement supérieur et au ministre de la Santé des solutions pour contrer la pénurie de dentistes et d'hygiénistes dentaires et améliorer l'accès aux soins buccodentaires en région. La rareté de l'offre en soins dentaires est un phénomène qui accable de plus en plus de Québécois, particulièrement ceux vivant en région. Les temps d'attente imposants et la distance considérable qui sépare souvent les patients de la clinique dentaire la plus près interfèrent avec l'accès aux soins.

Pour contrer la pénurie de dentistes et d'hygiénistes dentaires, nous proposons :

- Que le gouvernement du Québec s'attaque à la problématique de pénurie de main-d'œuvre en soins buccodentaires en attirant la relève en médecine dentaire dans les régions où l'offre est faible par la mise en place d'incitatifs financiers prévus dans l'entente-cadre des dentistes avec le MSSS pour les dentistes pratiquant en région éloignée;
- Que le ministère de l'Enseignement supérieur prévoit dans les critères d'admission des programmes universitaires de médecine dentaire un certain nombre de places dédiées prioritairement aux candidats provenant de régions atteintes par la pénurie;
- Que le ministère de l'Enseignement supérieur augmente et soutienne l'offre de formation en hygiène dentaire dans les cégeps afin de mieux servir l'ensemble du Québec;
- Que le gouvernement accorde un pardon de prêt aux étudiants en médecine dentaire et hygiène dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées. De plus, les étudiants en hygiène dentaire devraient avoir accès à des incitatifs tels que le programme de bourses Perspective Québec.

Ma question est la suivante : est-ce que le ministre de la Santé appuie ces mesures et est-ce que son ministère mettra en application sous peu celle relevant de ses compétences?

48) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **26 septembre 2023**  
À la ministre de l'Enseignement supérieur

En août dernier, en collaboration avec l'Association des chirurgiens-dentistes du Québec, j'adressais à la ministre de l'Enseignement supérieur et au ministre de la Santé des solutions pour contrer la pénurie de dentistes et d'hygiénistes dentaires et améliorer l'accès aux soins buccodentaires en région. La rareté de l'offre en soins dentaires est un phénomène qui accable de plus en plus de Québécois, particulièrement ceux vivant en région. Les temps d'attente imposants et la distance considérable qui sépare souvent les patients de la clinique dentaire la plus près interfèrent avec l'accès aux soins.

Pour contrer la pénurie de dentistes et d'hygiénistes dentaires, nous proposons :

- Que le gouvernement du Québec s'attaque à la problématique de pénurie de main-d'œuvre en soins buccodentaires en attirant la relève en médecine dentaire dans les régions où l'offre est faible par la mise en place d'incitatifs financiers prévus dans l'entente-cadre des dentistes avec le MSSS pour les dentistes pratiquant en région éloignée;
- Que le ministère de l'Enseignement supérieur prévoit dans les critères d'admission des programmes universitaires de médecine dentaire un certain nombre de places dédiées prioritairement aux candidats provenant de régions atteintes par la pénurie;
- Que le ministère de l'Enseignement supérieur augmente et soutienne l'offre de formation en hygiène dentaire dans les cégeps afin de mieux servir l'ensemble du Québec;
- Que le gouvernement accorde un pardon de prêt aux étudiants en médecine dentaire et hygiène dentaire qui choisissent de pratiquer dans les régions rurales et éloignées. De plus, les étudiants en hygiène dentaire devraient avoir accès à des incitatifs tels que le programme de bourses Perspective Québec.

Ma question est la suivante : est-ce que la ministre de l'Enseignement supérieur appuie ces mesures et est-ce que son ministère mettra en application sous peu celles relevant de ses compétences?

- 49) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **26 septembre 2023**  
À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

La région de la Côte-Nord est géographiquement enclavée et le service de traversier est imprévisible. Il y a régulièrement de longues files d'attente pour l'utilisation du traversier et l'amélioration de la fluidité est nécessaire. C'est un enjeu de développement important pour la Côte-Nord. Le projet de construction d'un pont sur la rivière Saguenay fait l'objet d'un consensus régional, mais le gouvernement du Québec tarde à présenter ses études et à confirmer ses réelles intentions quant à sa construction.

Ma question est la suivante : est-ce que le gouvernement du Québec a l'intention de construire un pont sur la rivière Saguenay et si oui, quel est l'échéancier de réalisation?

- 50) Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) – **27 septembre 2023**  
Au ministre de la Sécurité publique

Le 18 septembre dernier, Radio-Canada nous apprenait qu'entre 2017 et août 2023, un total de 112 kilos de fentanyl avaient été saisis à la frontière et à l'intérieur du Canada, assez pour tuer 56 millions de personnes.

À Montréal, le 10 septembre 2023, en une même journée, neuf personnes ont dû être transportées à l'hôpital pour des surdoses, potentiellement liées au fentanyl.

En 2022, selon l'Agence de santé publique du Canada, 541 Québécois sont morts par surdose aux opioïdes; selon Santé Canada, le fentanyl est en cause dans 75 % des morts par surdose depuis 2016. Plus de 350 groupes criminels seraient maintenant actifs sur le marché du fentanyl au pays, selon une note de la Sécurité publique du Canada.

Ces données illustrent pleinement l'ampleur du commerce de fentanyl et de la crise de surdoses qui frappe le pays. Dans ce contexte, mes questions au ministre de la Sécurité publique sont les suivantes :

1. Le ministre peut-il nous partager les données et les études dont il dispose quant à la prévalence, la production et le commerce illégal du fentanyl au Québec?
2. Quelles sont les mesures présentement en place par le gouvernement du Québec, le ministère de la Sécurité publique et la Sureté du Québec pour lutter contre la production et le trafic illégal de fentanyl au Québec?

3. Le ministre peut-il nous partager un échéancier et un sommaire des actions concrètes qu'il compte mettre en place pour lutter contre la croissance du trafic et de la prévalence du fentanyl, et pour protéger la santé des Québécois et Québécoises?

51) M. Marissal (Rosemont) – **27 septembre 2023**  
Au ministre de la Santé

En juin 2021, Santé Canada a approuvé le Trikafta, un médicament révolutionnaire pour les personnes atteintes de fibrose kystique.

Rappelons que la fibrose kystique est la maladie mortelle la plus répandue chez les enfants et les jeunes adultes au Canada. La maladie touche différents organes, mais surtout l'appareil digestif et les poumons. La persistance de la maladie et l'infection chronique dans les poumons finissent par entraîner la mort chez la majorité des personnes qui en sont atteintes.

Une étude canadienne publiée dans la revue Journal of Cystic Fibrosis a démontré que l'accès à Trikafta dès 2021 aurait des avantages considérables pour la santé des Canadiens atteints de fibrose kystique. En effet, d'ici 2030, le Trikafta pourrait réduire le nombre de personnes vivant avec une maladie pulmonaire grave de 60 % et réduire le nombre de décès de 15 %.

L'approbation de Trikafta par Santé Canada signifie que les médecins peuvent dorénavant prescrire le médicament à leurs patients atteints de fibrose kystique.

La RAMQ en assure le remboursement depuis septembre 2021 et l'approbation de Santé Canada s'est élargie aux enfants de 6 à 11 ans en avril 2022.

Toutefois, des obstacles restent à surmonter, les enfants de 2 à 5 ans attendent l'examen de Santé Canada concernant l'usage de Trikafta et les coûts des franchises pour le médicament reste excessifs pour les familles.

Ma question au ministre de la Santé : le ministre a-t-il l'intention d'agir afin de réduire les coûts des franchises liées aux médicaments comme le Trikafta et est-il vigilant face à la réponse que donnera Santé Canada afin d'assurer un minimum de délais dans l'accessibilité du médicament, advenant l'élargissement de son usage aux 2 à 5 ans?

52) M. Bérubé (Matane-Matapédia) – **28 septembre 2023**  
Au ministre de la Santé

J'interpelle le ministre de la Santé depuis déjà plusieurs années concernant l'implantation des services d'hémodialyse en Matanie et dans La Matapédia. Le service d'hémodialyse est un service vital pour des citoyens de ma circonscription. Malheureusement, ceux-ci doivent parcourir plus d'une centaine de kilomètres à raison de trois fois par semaine pour s'y rendre. On parle d'un trajet d'une heure, autant à l'aller que lors du retour. Les répercussions financières ainsi que sur la famille, la santé et la sécurité de ces patients sont majeures.

Dans l'Est-du-Québec, il n'y a que la Matanie et la Matapédia qui ne dispose pas d'un tel service. En effet, les villes de Rivière-du-Loup et de Rimouski à l'ouest, ainsi que de Sainte-Anne-des-Monts et de Maria à l'est disposent des services d'hémodialyse. Ainsi, seuls les patients de la Matanie et de la Matapédia doivent parcourir autant de kilométrage pour des services nécessaires à leur vie.

En plus d'avoir un impact direct sur la qualité des services offerts aux patients, cette situation démontre une fois de plus la disparité et l'inégalité des services de santé offerts aux patients des régions, comme ceux de la Matanie et de la Matapédia.

Mes questions sont les suivantes :

- Pourquoi le service d'hémodialyse n'est-il pas implanté dans ces deux régions?
- Est-ce que le ministère de la Santé implantera le service d'hémodialyse en centre hospitalier pour les résidents de la Matanie et de la Matapédia et, si oui, quel est l'échéancier?

- 53) M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine) – **28 septembre 2023**  
Au ministre de la Santé

À l'heure actuelle, les conseils multidisciplinaires réunissent tous les techniciens et professionnels qui exercent des fonctions directement aux services de santé, aux services sociaux, à la recherche ou à l'enseignement – excluant les médecins, dentistes, infirmières et sages-femmes – et leur principal mandat est de formuler des avis et recommandations directement au conseil d'administration et au PDG de leur établissement de santé. Le dépôt du projet de loi n° 15, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, notamment avec la création de l'agence Santé Québec, amènera un changement de paradigme dans le milieu de la santé et des services sociaux. Le projet de loi aura un impact direct sur la gestion participative de l'ensemble des techniciens et professionnels du réseau.

En effet, le projet de loi tel que présenté actuellement propose que tous les conseils professionnels, notamment le conseil multidisciplinaire, émettent désormais leurs avis et recommandations au conseil interdisciplinaire d'évaluation des trajectoires et de l'organisation clinique – lequel inclura médecins, dentistes, pharmaciens, infirmières et des représentants de ces deux conseils multidisciplinaires. Ce conseil interdisciplinaire serait dorénavant la principale instance mandatée à faire directement des recommandations au PDG d'un établissement de santé.

Pourtant, en tant que rouage essentiel des services directs aux usagers, les conseils multidisciplinaires permettent actuellement aux professionnels du terrain d'exprimer leur voix directement aux administrateurs, afin de contribuer et d'influencer positivement les décisions quant aux services offerts et les meilleures pratiques à mettre de l'avant. Cela permet ainsi d'éviter des intermédiaires et d'assurer la neutralité et l'indépendance nécessaires des avis et des recommandations ainsi déposés par le conseil multidisciplinaire.

L'inclusion de ces professionnels de terrain et de leurs expertises à un conseil interdisciplinaire officialise dans la structure le lien direct avec le PDG et les directions concernées. Toutefois, il apparaît important que les conseils multidisciplinaires puissent relever des PDG des conseils d'établissements afin d'assurer cette indépendance et neutralité, sur les divers mandats énoncés. Les conseils multidisciplinaires font office de filtre réel des recommandations des professionnels de la santé auprès du PDG de leur établissement. De toute évidence, il faut préserver une continuité dans le modèle actuel de consultation.

Mes questions sont les suivantes :

- Le ministre reconnaît-il que, par le biais des conseils multidisciplinaires actuellement implantés – constitués de professionnels de terrain dans chaque établissement – un grand travail de collaboration interprofessionnelle est déjà présent et utile dans le réseau?
- Le ministre est-il ouvert à ce que les conseils actuellement multidisciplinaires existants relèvent directement du président-directeur général?

54) M. St-Pierre Plamondon (Camille-Laurin) – **3 octobre 2023**  
À la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor

L'Association des biologistes du Québec (ABQ) est une association professionnelle officiellement enregistrée le 21 mars 1974 afin de permettre le regroupement des biologistes du Québec. L'ABQ est un organisme à but non lucratif qui regroupe plus de 1000 membres appartenant au vaste champ des sciences biologiques.

Le biologiste, en tant qu'expert de la vie sous toutes ses formes, incluant les interactions entre les organismes vivants et avec leur milieu, sera appelé à effectuer, selon sa spécialité, des analyses en laboratoire, des recherches biomédicales, pharmaceutiques et agronomiques, des échantillonnages dans différents milieux, des études sur les écosystèmes et les services écosystémiques, des évaluations environnementales et toxicologiques ainsi que la gestion des ressources et du patrimoine naturel.

L'exercice de la biologie au Québec est caractérisé par l'absence d'encadrement professionnel. En effet, à l'instar de la microbiologie, la biologie est orpheline d'un ordre professionnel. Il en résulte des enjeux liés à la protection du public en matière de sciences appliquées. Comme la ministre le sait, la biologie et la microbiologie partagent une importante connexité au niveau des connaissances et des milieux pratiques. Cela apparaît nettement dans l'interrelation de leurs champs d'exercices et dans le caractère interprofessionnel des activités qu'elles exercent – notamment dans le secteur de la santé et de l'environnement.

En plus de maintenir la reconnaissance et la confirmation de leur expertise, l'adhésion à un ordre permettrait aux biologistes de consolider leurs efforts de communication, de vulgarisation et d'éducation du public, tout en assurant la protection du public en matière de sciences appliquées.

L'encadrement d'un ordre professionnel assurerait que les études, recommandations et avis des biologistes, utilisés dans le cadre de décisions d'envergure du gouvernement, soient valides scientifiquement.

Mes questions sont les suivantes :

- Le 19 septembre dernier, la ministre a déclaré être ouverte à étudier la question de l'encadrement des microbiologistes. Puisque les biologistes et les microbiologistes partagent une grande connexité, le gouvernement du Québec reconnaît-il le besoin d'encadrer, aussi, les biologistes du Québec par un ordre professionnel?
- Si oui, quelle avenue et quel échéancier préconise-t-il pour intégrer les biologistes au sein du régime professionnel québécois?

55) M. Grandmont (Taschereau) – **3 octobre 2023**  
À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) ainsi que la Ville de Longueuil ont été interpellés à plusieurs reprises par des groupes-citoyens dans le cadre du projet « Écran antibruit » qui devrait longer la 116, le long de la rue Raoul à Saint-Hubert.

À la suite d'une séance d'information concernant le projet le 29 juin dernier, la Ville de Longueuil a tenté de convaincre les citoyens qu'ils devaient mettre leur santé en péril pour que la Ville puisse récupérer les sommes prévues pour l'écran antibruit; pour la construction de parcs, de terrains de soccer et d'une piste cyclable qui longe la 116. De plus, une proposition de taxe sectorielle touchant uniquement 265 résidences serait la seule solution pour que le projet d'écran antibruit se réalise.

De 1998 à aujourd'hui, 25 ans se sont écoulés et ni le ministère ni la Ville ne semble prendre au sérieux la situation. Lors de la phase I, qui était un projet pilote (2014) et pour laquelle le ministère a contribué financièrement, les résidents et les résidentes touchés par les travaux n'ont pas eu à déboursier une taxe sectorielle.

Le ministère a une politique sur le bruit routier qui contient une approche corrective et une approche de planification intégrée. Concernant le mur antibruit aux abords de l'autoroute 116, le ministère a la responsabilité d'entreprendre des mesures correctives, car c'est le ministère qui a transformé le boulevard Sir Wilfrid-Laurier en autoroute 116, ce qui a eu pour effet une augmentation de la circulation. Les futurs travaux sur l'autoroute 30 auront aussi un impact sur le flux de circulation sur la 116. À ce niveau, le ministère a une responsabilité de planification intégrée.

Enfin, il semblerait que depuis l'élection de la CAQ, le MTMD refuse de modifier sa part de financement de 50 % comme d'autres villes ont pu bénéficier à la hauteur de 75 %. Une demande d'accès à l'information, avec le détail du montage financier pour tous les murs antibruit construits depuis 2018, va être soumise de la part des comités-citoyens à cet égard.

Ces mêmes comités ont soumis de nombreuses idées à la Ville de Longueuil et au MTMD :

- Construire le mur en plusieurs phases;
- Aller chercher du financement du fédéral et des compagnies privées installées aux abords de la 116, étant donné qu'elles contribuent à la nuisance par le bruit;
- Diminution de la vitesse sur la partie résidentielle touchée;
- Autofinancement du mur par des panneaux publicitaires;
- Exiger une contribution du CN qui contribue aussi à la nuisance par le bruit;
- À la suite de l'augmentation des coûts de la vie et des coûts de construction, il faudrait peut-être revoir la politique du MTMD pour la construction des murs antibruit.

L'Organisation mondiale de la Santé et l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) ont statué que le bruit est un enjeu de santé publique, que cela a des effets néfastes sur le bien-être et la santé des individus. Dans la situation présente, autant le ministère que la Ville de Longueuil semblent contester cette notion, qui est pourtant très claire selon l'INSPQ.

Mes questions à la ministre des Transports et de la Mobilité durable sont les suivantes :

- Pourquoi aucune solution budgétaire conjointe entre le ministère et la Ville n'a-t-elle été présentée, à la suite d'un règlement d'emprunt qui a été accordé récemment?
- Est-ce que le ministère a reçu une demande de subvention en lien avec la Loi sur la société de financement des infrastructures locales (c. S-11.0102) de la part de la Ville de Longueuil?
- Si partout le bruit est considéré comme un enjeu de santé publique, pourquoi 265 maisons doivent-elles absorber les coûts pour la santé de l'ensemble de la population du quartier? La santé publique n'est-elle pas une compétence provinciale?
- Pourquoi le MTMD ne rehausse-t-il pas son financement auprès des municipalités (75 %) pour atténuer l'impact du bruit sur ses propres routes nationales comme l'autoroute 116?

Partie 6  
**PRÉAVIS**

**I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS**

**Projets de loi du gouvernement**

**Projets de loi publics au nom des députés**

- a) 12 septembre 2023  
Loi visant à rendre accessibles les documents issus de l'enquête menée par le commissaire-enquêteur Bernard Grenier au sujet des activités illégales d'Option Canada à l'occasion du référendum de 1995 – *député de Camille-Laurin*
- b) 3 octobre 2023  
Loi modifiant le Code civil afin d'interdire les évictions faites en vue de convertir un logement en hébergement touristique de courte durée – *députée des Mille-Îles*

**Projets de loi d'intérêt privé**

**II. NOUVEAUX PRÉAVIS**

- aa) Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 21 mars 2023 et modifiant d'autres dispositions – *ministre des Finances*
- bb) Loi sur le recouvrement du coût des soins de santé et des dommages-intérêts liés aux opioïdes – *ministre responsable des Services sociaux*
- cc) Loi établissant un nouveau mode de scrutin – *député de Jean-Lesage*
- dd) Loi proclamant la Journée québécoise de sensibilisation au deuil périnatal – *députée de Notre-Dame-de-Grâce*